



**coface**  
FOR SAFER TRADE

**SINGLE RISK UNISTRAT  
DES GARANTIES SUR MESURE  
POUR VOS CONTRATS PONCTUELS**

## LA COUVERTURE AFFAIRE PAR AFFAIRE DU RISQUE POLITIQUE OU COMMERCIAL

Dans un contexte de **transactions internationales**, caractérisé par un **environnement mouvant, souvent imprévisible**, les risques que vous pouvez rencontrer recouvrent des **situations extrêmement variées**.

**La maîtrise de ces risques** devient une nécessité cruciale, pour les enjeux qu'implique **votre stratégie de développement**.

Les garanties **Single Risk Unistrat** de Coface vous apportent :

- Une réponse totalement adaptée à vos besoins : couverture des risques que vous rencontrez, montant des garanties que vous obtenez, durée, etc. ;
- Un accès facilité aux financements : faites bénéficier votre banque de vos droits aux indemnités, et obtenez alors plus facilement, et plus largement les financements que vous attendez ;
- Une compétitivité accrue : le déroulement financier de votre opération ne se passe pas comme prévu ? L'indemnisation par Coface protège votre bilan et vous permet d'aborder sereinement de nouveaux marchés. Votre développement peut alors se poursuivre sur des bases solides.

**Single Risk Unistrat** : des spécialistes du risque projet.

Grâce à leur expérience, et leur expertise unique, vos interlocuteurs Single Risk Unistrat sont en mesure de répondre à toutes les problématiques, même les plus complexes.

Pour vos opérations à l'international, en particulier **dans les pays émergents**, les experts Single Risk Unistrat vous proposent des solutions toujours plus novatrices. Ils anticipent même les évolutions du commerce mondial pour vous rendre un service optimal.

Votre société appartient à un groupe international ? Des experts Single Risk Unistrat sont à votre écoute à Londres, à Singapour et à New York.

## L'UNE DES 4 GARANTIES SINGLE RISK UNISTRAT EST FAITE POUR VOUS SI VOUS ÊTES :

### ■ Une **entreprise** :

- ▶ qui vend des biens d'équipement, des matières premières ou des services ;
- ▶ qui achète ou importe des produits ;
- ▶ qui investit à l'étranger.

### ■ Une **banque**, ou un établissement financier :

- ▶ qui accorde des financements, met en place des escomptes, confirme des lettres de crédit, etc.

Les **garanties Single Risk Unistrat** vous protègent contre l'un ou l'autre des **risques suivants** :

Risque politique		Risque commercial
Un ÉVÉNEMENT POLITIQUE imprévu vient compromettre le bon déroulement de votre opération : un conflit éclate, une guerre civile se déclenche, une révolution survient, etc.	Une DÉCISION POLITIQUE empêche, arbitrairement, le bon déroulement de votre opération : le transfert de vos avoirs est bloqué, un embargo est décrété, votre client ou votre fournisseur, entité publique, cesse de respecter ses obligations contractuelles, etc.	Votre client, votre fournisseur, ou votre emprunteur, entreprise privée, n'honore pas ses engagements vis-à-vis de vous : paiements, expéditions, remboursements, etc., ou même est déclaré en faillite.

Les contrats d'assurance Single Risk Unistrat peuvent être :

- individuels, opération par opération
- ou
- multipays, sur les pays de votre choix.

Les durées de couverture peuvent aller jusqu'à 7 ans, voire plus encore, puisque des prorogations sont possibles.

## LA GARANTIE VENTE



### LES RISQUES AUXQUELS VOUS ÊTES EXPOSÉ

Interruption de marché

Non-paiement / non-transfert

Appel non justifié de cautions :

- Cautions de soumission
- Cautions de restitution d'acompte
- Cautions de bonne fin
- Cautions de retenue de garantie

### LES OPÉRATIONS COUVERTES PAR SINGLE RISK UNISTRAT

Toutes opérations de ventes de biens d'équipement, ou de consommation, dans des secteurs spécifiques : • Énergie • Infrastructure de transport • Télécommunications et Spatial • Traitement des eaux • Bâtiment et travaux publics • Prestations de services • Négocier de matières premières • etc.

Que vos clients soient des entreprises privées, ou des entités publiques, à l'étranger - mais aussi en France - les marchés que vous obtenez sont protégés.

### DES CAS CONCRETS

Une entreprise de négoce conclut un contrat d'exportation de denrées de première nécessité avec une centrale d'achat africaine qui assortit l'opération d'une lettre de crédit émise par la banque centrale de son pays. La banque n'honore pas la lettre de crédit après la défaillance de la centrale d'achat.

> La garantie couvre le non-respect des obligations de la banque publique - indemnisation des sommes dues au titre de la lettre de crédit.

Un fabricant d'équipement électrique signe un contrat d'installation avec un groupe industriel lyonnais. Une caution de restitution d'acompte à première demande est délivrée. Le contrat se déroule sans incident. Le débiteur honore toutes les factures mais une fois les travaux terminés, le groupe industriel en difficultés financières, demande la prolongation de la caution, puis en exige le versement.

> L'appel de la caution par le groupe devenu insolvable est couvert - Indemnisation du montant de cette caution

Une entreprise européenne obtient un marché avec un opérateur télécom public en Amérique du Sud. Sans raison, le client interrompt le contrat en cours de réalisation, alors que le fournisseur remplissait jusque là ses obligations contractuelles.

> Cette rupture du contrat commercial est couverte - indemnisation de la perte à la revente subie par l'exportateur.

## LA GARANTIE **ACHAT**

### LES RISQUES AUXQUELS VOUS ÊTES EXPOSÉ

Non-livraison de produits, ou résiliation de contrat d'approvisionnement, sans qu'il soit même possible d'obtenir une compensation financière.

### LES OPÉRATIONS COUVERTES PAR SINGLE RISK UNISTRAT

Toutes opérations de négoce :

- Compensations
- Préfinancement
- Tolling

La garantie Single Risk Unistrat vous protège pour vos contrats avec des fournisseurs français ou étrangers, entreprises privées ou entités publiques.



### DES CAS CONCRETS

Un groupe industriel international fournit des engrais à l'Etat philippin en échange de livraisons de sucre cautionnées par un garant public de ce pays. Les livraisons de sucre ne sont pas effectuées dans les délais prévus puis le garant n'honore pas sa garantie.

> La garantie couvre le non-respect de l'intervention du garant public - indemnisation sur la base de la valeur des livraisons attendues.

Une entreprise du secteur de l'énergie, pour équiper une collectivité rurale, achète des panneaux solaires à un fournisseur d'Île-de-France. A la commande, l'entreprise verse une avance, à son fournisseur. Celui-ci, en faillite, ne peut ni livrer ni rembourser l'avance.

> La garantie couvre la défaillance du fournisseur - indemnisation du non-remboursement de l'avance versée.



## LA GARANTIE INVESTISSEMENT

### LES RISQUES AUXQUELS VOUS ÊTES EXPOSÉ

Vous avez investi à l'étranger. Vos actifs sont alors exposés à des risques de différentes natures : confiscation, expropriation, nationalisation, dépossession, pertes d'exploitation, abandon forcé, etc.

Mais aussi dommages physiques dus à une grève, une émeute, des troubles civils, des actes de terrorisme, ou même une guerre dans le pays concerné.

Non-transfert de dividendes à la suite d'une mesure politique ou administrative.

### CE QUI EST COUVERT PAR SINGLE RISK UNISTRAT

Single Risk Unistrat protège vos actifs à l'étranger eux-mêmes, quelles que soient :

- la forme des investissements ;
- leur ancienneté ;
- la nature de ces actifs.



### DES CAS CONCRETS

Une entreprise opérant dans le secteur pétrolier dispose d'une filiale au Vénézuéla. À la suite d'une nationalisation dans ce secteur stratégique pour ce pays, l'entreprise est dépossédée de ses actifs, repris par l'Etat vénézuélien.

> Indemnisation de la valeur nette comptable de l'investissement.

Un groupe européen du secteur de l'énergie détient des actifs physique en Lybie. Au cours de la guerre survenue dans ce pays, une partie de ses équipement est détruite.

> Indemnisation de la valeur de remplacement des biens détruits.

Dans le cadre d'un investissement dans le capital d'une entreprise algérienne, l'assuré prévoit la possibilité de transférer une partie des dividendes hors du pays. A la suite d'une mesure administrative soudaine, l'assuré ne peut plus récupérer ses bénéfices.

> Indemnisation du montant des dividendes.

### AUTRE RISQUE - GARANTIE COMPLÉMENTAIRE : LA CONFISCATION

Vous détenez en pleine propriété un stock, ou du matériel, dans le pays concerné par votre opération, et ces biens font l'objet d'une confiscation. Ce risque est couvert, vous pouvez en être indemnisé.

## LA GARANTIE **FINANCEMENT**

### LES RISQUES AUXQUELS VOUS ÊTES EXPOSÉ

Non-paiement, non-transfert

Atteintes aux actifs

Lender's form : Inconvertibilité & non transfert, non remboursement du prêt à la suite :

- d'une décision politique, confiscation, expropriation, nationalisation, dépossession ;
- ou d'un événement politique, guerre, émeutes, actes de terrorisme, etc.

### LES OPÉRATIONS COUVERTES PAR SINGLE RISK UNISTRAT

Crédits financiers, confirmations de lettres de crédit, escomptes sans recours, préfinancements, financements de projets, etc.

Que vos emprunteurs soient des entreprises privées, ou des entités publiques, les financements que vous accordez sont protégés.



### DES CAS CONCRETS

Des banques opérant en syndication accordent un prêt à une entreprise étrangère pour financer l'achat d'une entreprise latino-américaine de production d'énergie qui a été privatisée. A la suite d'un changement de gouvernement, l'emprunteur est dépossédé d'une partie de ses actifs et ne peut rembourser le montant total des échéances du prêt.

> La garantie Single Risk Unistrat indemnise les prêteurs de la perte financière subie.

Une banque française apporte sa confirmation à une lettre de crédit émise par une banque kazakhe. A la suite de la quasi-faillite de celle-ci, la lettre de crédit est impayée.

> La garantie Single Risk Unistrat couvre cet impayé.



**POUR PLUS D'INFORMATIONS**  
VOTRE CHARGÉ DE CLIENTÈLE  
OU LE SERVICE RELATION CLIENTS :  
0825 125 125 (0,15€ TTC/MIN)

**E-MAIL** : [src@coface.com](mailto:src@coface.com)  
[www.coface.fr](http://www.coface.fr)

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE  
POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR  
S.A. AU CAPITAL DE 137.052.417,05 EUROS  
R.C.S. NANTERRE 552069791

**coface**